

## **Le Centre du luxe et de la création propose six mesures en faveur du développement de la création**

*Une résistance à la crise, un taux d'export fort, une image valorisante pour la France : voilà autant d'éléments qui font du luxe et de la création un secteur stratégique à développer. C'est dans cette optique que le Centre du luxe et de la création, premier think tank et do tank du secteur, a présenté lors de son 15<sup>ème</sup> « Entretien du Cercle du luxe » six propositions destinées à développer et soutenir la compétitivité des entreprises de la création.*

### **1. Lancer un pôle créativité sur le modèle des pôles de compétitivité**

Moteurs d'emplois, d'innovations sociales et techniques, les activités du luxe à fort contenu créatif pourraient être réunies en réseau sous la forme d'un pôle de compétitivité. Ce pôle qu'on pourrait appeler « Pôle de Créativité » participerait au décloisonnement des activités de création, à la mutualisation des moyens de nombreux artisans et PME, ainsi qu'à la dynamisation de l'ensemble du secteur du luxe.

### **2. Instituer un Crédit Impôt Création**

La création est le laboratoire qui permet d'inventer chaque jour des innovations qui feront la croissance de demain, autant qu'elles amélioreront notre quotidien. C'est pourquoi, en ces temps où il faut encourager la créativité et l'audace des entreprises, l'institution d'un « crédit impôt création » sur le modèle du « crédit impôt recherche » permettrait de favoriser leur émergence.

### **3. Favoriser la relocalisation**

La période est propice pour mettre en place une politique de relocalisation d'activités de création et d'artisanat en France. Cette politique permettrait de créer de l'emploi et de consolider les savoir-faire et conduirait en outre à éviter des délocalisations déjà planifiées. De la sorte on favoriserait la concentration, la maîtrise et la transmission de métiers qui font la renommée autant que l'un des avantages concurrentiels de notre pays.

### **4. Valoriser le patrimoine des entreprises de luxe**

Mémoire des savoir-faire, sources historiques de création, les archives et le patrimoine des maisons n'est que rarement exposé. C'est ainsi tout un pan de la culture française qui est occulté, faute de règles comptables et fiscales adéquates. Exonérer de plus-value le patrimoine des entreprises de luxe leur donnerait la possibilité de le valoriser auprès du public.

### **5. Nouer un partenariat public privé entre les entreprises de luxe et les instituts de recherche**

Le Centre du luxe et de la création se propose d'établir des ponts entre scientifiques, chercheurs et créateurs. La recherche d'idées et de processus nouveaux est ce qui anime aussi bien les créateurs que les chercheurs. Favoriser leur rencontre peut donner naissance à des innovations riches d'avenir.

### **6. Créer un fonds d'investissement spécifique aux activités de création**

Les créateurs, souvent isolés, ne bénéficient pas de dispositifs adaptés pour lancer leur marque faute d'interlocuteurs spécifiques. Or ils disposent souvent d'un potentiel de développement et de rentabilité important.

Un fonds d'investissement dédié aux activités de création serait une solution efficace pour les accompagner et stimuler ainsi des métiers à forte capacité de croissance.

Ces propositions initient un travail de réflexion prospective qui fera l'objet de la publication d'un livre blanc à paraître en septembre 2009.

Contact : Julie El Ghouzzi

01 56 58 50 74 – [julie.elghouzzi@centreduluxe.com](mailto:julie.elghouzzi@centreduluxe.com) – [www.centreduluxe.com](http://www.centreduluxe.com)